

## NOVUM SUB SOLE 85

Cette édition de la Novum Sub Sole offre des précisions sur les scénarios à utiliser dans S-RISK et sur la consultation prochaine du GRER. Les préleveurs sol trouveront aussi des réponses aux questions qu'ils se posent le plus souvent.

### Note concernant les scénarios à utiliser dans S-Risk pour les usages de type IV et V

Une [nouvelle note concernant les scénarios à utiliser dans S-Risk](#) pour les usages de type IV (récréatif ou commercial) et V (industriel) vient d'être mise sur le site internet "sol et déchets" via la page Etude de risque (wallonie.be).

Cette note, élaborée en collaboration avec l'ISSeP, présente également les mesures de sécurité associées aux paramètres de S-Risk et complète ainsi les recommandations de l'administration pour l'utilisation de S-Risk.

Il convient d'y être particulièrement attentif.

### Mise en consultation prochaine de la version 4.1 du GRER !

Suite à l'exercice réalisé l'année passée, et à la collecte des questions survenues depuis la mise en place du CWBP V4 le 1er janvier 2019, une mise à jour du GRER est en cours de rédaction.

Parmi les améliorations apportées, il y a notamment des clarifications au niveau des bases d'évaluation des risques et des mesures de sécurité et de suivi, une remise en avant de l'analyse des incertitudes, des propositions de tableaux de rapportage améliorés et les recommandations pour les usages IV et V, dont question dans la note annoncée ci-dessus.

Comme à chaque modification, l'apport des professionnels du secteur est primordial afin de constituer un outil utilisable au quotidien. Une consultation de cette nouvelle version est prévue cette année en juin.

## Une FAQ pour les préleveurs sol

La Direction de la Protection des Sols et l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) viennent de publier sur le site "sol et déchets" une [nouvelle page destinée aux préleveurs sol](#). Ces derniers y trouveront les réponses aux questions les plus souvent posées à l'Administration ou à l'ISSeP relevant du domaine de leur activité de préleveur.